

Fiche d'inscription 2022 - 2023
pour les enfants mineurs

Etat civil

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Responsable légal si nom différent :

Adresse :

Contact

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Adresse email :

Niveau équestre

Avez-vous déjà été licencié(e) à la FFE ? oui - non

Si oui, numéro de licence :

Depuis combien d'années pratiquez vous l'équitation ? : Galop FFE acquis :

Autorisation pour les mineurs

Je soussigné....., père, mère, tuteur de l'enfant désigné ci-dessus

- autorise l'utilisation des images, photos, vidéos faites dans le cadre du club, fêtes, concours en vue d'enrichir la vie du Village équestre et de l'équitation.
Les légendes ne contiendront aucun nom de famille permettant d'identifier les personnes.
- autorise le transport dans le véhicule d'un tiers pour les sorties extérieures, en concours ou autres.
- autorise le Village Équestre à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'urgence (médecin, transfert Samu, intervention médicale et chirurgicale y compris anesthésie).

Traitement médical et allergies

Certificat médical si besoin oui-non

Mon enfant est allergique oui non A quoi ?

Règlement intérieur assurances et choix du forfait ou carte

Je m'engage et je signe, ainsi que mon enfant à respecter le règlement intérieur du Village équestre de la Bazonnaire.

J'ai été informé de l'obligation d'assurer le cavalier en "Responsabilité Civile" et "Individuelle Accident" par le biais de la licence fédérale ou si à titre personnel fournir une attestation d'assurance obligatoire.

Les forfaits sont annuels - Ils vous garantissent un tarif attractif et votre place durant toute la saison
5 cours récupérables sur l'année - Les forfaits annuels ne sont ni remboursables ni transmissibles.

Je choisis de m'inscrire aux formules suivantes selon les tarifs 2021/2022 en vigueur :

Licence FFE obligatoire : -18 ans + 18 ans

Forfait : Catégorie 1 - 2 - 3 - 4 - 5- Privilège
1h - 2h - 3h ou plus.....

Assurance annulation : oui - non

Carte : 5h ou 10h ou 4h

(Entourer les réponses)

Fait à Sainte Pazanne,
Le

Lu et approuvé et signature